

**COMMUNE de MONTMAIN**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Sophie CHAVATTE, Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, MM. Jean-François FAIVRE, Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

Était excusée : Mme Valérie PEREZ a donné pouvoir à Mme Dominique POLLIART.

Un secrétaire de séance a été désigné : Mme Sophie CHAVATTE.

**PROJET ACQUISITION MAISON**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une maison sise au 3, rue Henri Grangier en vue d'un projet de réhabilitation pour la création de deux logements communaux.

Le prix de vente de la propriété, d'une superficie totale de 740 m<sup>2</sup> et cadastrée section C n° 145, 147 et 149, est fixé à 109 000,00 €.

Il est proposé d'acquérir ce bien à 103 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la maison sise au 3, rue Henri Grangier et émet un avis favorable au projet de réhabilitation de la maison en deux logements communaux.

**DÉCISION MODIFICATIVE n° 2**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité, suite à des annulations de titres de loyers établis en 2021 en doublon, d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 1 100.00 €.

- Article 673 - titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 100,00 €
- Article 002 - dépenses imprévues	- 1 100,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser le virement de crédit présenté.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONDITIONS de MISE en SERVICE et de COUPURE de L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire et qu'elle dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Il est rappelé le décret du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit et, donne délégation à Madame le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

**ACQUISITION MAISON – DEMANDE d'EMPRUNT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de différents établissements bancaires concernant l'acquisition de la propriété pour le projet de création de deux logements communaux.

Le montant du prêt demandé est de 112 000.00 € (cent douze mille euros), correspondant au prix d'acquisition et aux frais notariés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté à 3.39%, sur une durée de 25 ans avec des échéances trimestrielles d'un montant de 1 665.31 € (mille six cent soixante-cinq euros et trente-et-un cts) et 150.00 € (cent cinquante euros) de frais de dossier.

### **TÉLÉTRANSMISSION des ACTES – AVENANT CONVENTION**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition d'avenant à la convention de télétransmission des actes, émanant des services de la Préfecture de Côte d'Or, pour la transmission des actes par voie dématérialisée, suite au changement de dispositif utilisé par la commune.

Il est rappelé la délibération du conseil du 9 septembre dernier concernant la résiliation auprès de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) et indiqué son adhésion à FAST (DOCAPOSTE-FAST).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant à la convention de télétransmission des actes par voie dématérialisée.

### **SALLE des FÊTES – TARIF ÉLECTRICITÉ**

Il est demandé de réviser le tarif appliqué pour la consommation électrique utilisée, (0.26 € du kw/h actuellement) au vu du coût d'augmentation de l'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du kw/h consommé, lors de chaque location, à 0.35 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Informations et questions diverses :**

- Mme Sophie CHAVATTE fait part du changement de date du repas des aînés, suite à un manque d'inscriptions. La date du 4 décembre a été retenue et les modalités restent inchangées.

- Madame le Maire fait part d'une proposition d'affouages (10 lots seraient disponibles) émanant de l'Office National des Forêts sur des parcelles appartenant au C.H.U. de Dijon. Le prix du stère est fixé à 10.80 € TTC pour le bois dur & à 5.40 € TTC pour le bois tendre.

- Il est donné compte-rendu de l'avancée des travaux de fibre optique sur le territoire communal.

- Le classement des archives communales, par le service « SOS Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or, est terminé.

- Petit rappel d'agenda de fin d'année :

\* 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'Armistice de la guerre 14-18.

\* 04 décembre : Repas des Aînés.

\* 18 décembre : Arbre de Noël des enfants.

- Il est demandé de revoir la convention liant la commune avec l'Association « La Montminoise » concernant l'utilisation de la salle des fêtes.

La séance a été levée à 22h20 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
Martine DÉCHAUD

